

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 64 (1993)

**Heft:** 2: Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation professionnelle : introduction de la maturité technique

**Artikel:** Cachez ces déchets...

**Autor:** Crevoisier, Jean-Claude

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824370>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Cachez ces déchets...

*par Jean-Claude Crevoisier,  
Directeur des Services techniques de Moutier,  
Co-président de l'ADIJ*



Pendant longtemps, les sociétés ont vécu en produisant un minimum de déchets. Des déchets qui, pour l'essentiel, étaient d'ailleurs parfaitement biodégradables. Il faut dire que les objets produits par l'homme étaient alors conçus pour durer. Et qu'en outre ils étaient, pour beaucoup, réparables. Il n'était pas non plus question, lorsqu'ils changeaient de main, de les «habiller» d'emballages sophistiqués.

On pouvait donc faire facilement disparaître les rares déchets produits par la famille. Le compostage (déjà) sur le tas de fumier, la refonte des matières fusibles, l'incinération domestique, la décharge individuelle ou l'enfouissement derrière la maison, voilà les technologies tout à fait conviviales dont disposaient nos prédécesseurs.

## **Une croissance parallèle à l'évolution de la société**

La production industrielle, la spécialisation du travail, l'évolution des technologies et en particulier la découverte de nouveaux matériaux composites, la multiplication de la consommation, l'urbanisation ont progressivement et à des degrés divers contribué à accroître le volume des déchets à traiter. L'«auto-gestion» privée des déchets a ainsi dû céder la place à une prise en charge collective de ce qui allait désormais s'appeler des «ordures».

Les communes ont ainsi été amenées à mettre en place un système de collecte et d'élimination des sous-produits de l'activité humaine. Ce fut alors la technologie de la poubelle et du tout-à-l'égout, une période de gaspillage des ressources et de dé-

responsabilisation des citoyens. Les villes ont dû construire des usines d'incinération, tandis que les plus petites localités pouvaient se contenter de multiplier les décharges sauvages.

Avec un tel système de production et surtout de consommation, les déchets ne pouvaient évidemment que se multiplier. Mais autant que la quantité, c'est également la qualité des déchets à traiter qui fit relativement vite problème. Ajoutons à cela que les oppositions à la localisation d'installations de traitement des déchets ainsi que le coût de ces traitements imposèrent des solutions toujours plus centralisées. Il serait faux cependant de continuer dans cette voie et de vouloir régler tous les problèmes au niveau supracommunal. Il est en effet primordial que chacun ait personnellement conscience de son rôle dans la production et dans la gestion des déchets.

Il n'est de plus pas inutile d'attirer l'attention sur le glissement sémantique qui s'est produit dans ce domaine. Avant, on parlait d'élimination et aujourd'hui, on utilise le concept de gestion à propos des déchets. Ce n'est pas seulement un effet de la mode, c'est aussi une toute autre manière d'aborder la question.

## **Des responsabilités partagées**

Le consommateur doit être conscient des conséquences de ses choix lorsqu'il fait ses achats. Il préférera, lorsque c'est possible, des produits qui laisseront peu ou pas de déchets après usage. Il optera pour des objets réparables ou à tout le

moins facilement recyclables. Il renoncera aux emballages inutiles (qu'il pourra par exemple abandonner à la porte du magasin où il aura fait ses achats). Il triera ses déchets et les éliminera de façon sélective, aux endroits et selon les modalités offertes par la collectivité. Quand ce sera possible enfin, par exemple pour le compostage, il réglera chez lui la question.

La commune, à son niveau, aura pour devoir premier de sensibiliser et d'informer ses administrés sur le sujet. C'est sur elle que reposera l'organisation des collectes sélectives et des circuits adéquats de recyclage ou de traitement des déchets ainsi que le financement des mesures prises.

C'est à l'échelon supérieur qu'incombera le choix de la localisation des installations de traitement des déchets tels que le compostage des matières organiques, des branchages et des gazons, la mise en décharge des ordures ménagères, le stockage fiable des déchets spéciaux ou encore l'incinération de ce qui est combustible.

Dans la hiérarchie des responsabilités esquissée ci-dessus, il importe peu de savoir qui, du public ou du privé, doit se voir confier ces diverses tâches. Car, il faut maintenant en prendre conscience, la gestion des déchets n'est plus une prestation gratuite.

Pendant longtemps, le commerce des déchets a pu être une activité plus ou moins rentable. Les récupérateurs pouvaient faire du profit avec ce que les gens jetaient et même, parfois, ristourner quelque argent en échange de ce qu'ils recevaient. Mais ce temps-là est terminé. «Ça a eu payé», pourrait-on dire.

L'efficacité des collectes sélectives et l'accumulation des déchets qui en résulte ont aujourd'hui engendré un encombrement des marchés et un effondrement des cours des matières premières. Il est dès lors peu vraisemblable que, pour résoudre le problème, on puisse encore s'en remettre exclusivement aux lois de l'économie de marché. Une intervention publique est devenue indispensable, au moins pour assurer le financement des opérations, sinon comme exécutant.

## **Il faut aujourd'hui passer à la caisse**

Le principe du «pollueur-payeur» s'est dorénavant imposé. Il n'est toutefois pas toujours possible d'identifier le pollueur (qui peut être un individu, un groupe, une entreprise) et par conséquent de le taxer. C'est donc encore et souvent la collectivité qui doit se substituer à lui.

Ce qui coûte cher (et qui coûtera encore plus cher demain), c'est surtout l'élimination des déchets non recyclables. La mise en décharge contrôlée, encore relativement peu onéreuse, masque pour l'instant cette réalité aux petites communes et aux régions jurassiennes. L'incinération, avec les nombreux traitements spéciaux que doivent subir les scories et les fumées est, elle, bientôt hors de prix. Et pourtant ce procédé reste incontournable. Il l'est aujourd'hui déjà pour les grandes agglomérations urbaines ; il le sera demain pour tous, notamment lorsqu'on ne trouvera plus de «trous» à boucher pour entreposer nos détritiques. C'est pourquoi la gestion des ordures est désormais fondée avant tout sur le tri à la source (chez les particuliers), sur des filières organisées de recyclage des déchets récupérables, sur la réduction maximum de ce qui ne peut être qu'«éliminé» (en l'état actuel de nos connaissances et des possibilités de la technique).

Cela signifie aussi que les ramassages sélectifs ne doivent absolument pas être pénalisés. Ils doivent au contraire être encouragés de toutes les manières possibles. Même si on n'échappe plus actuellement aux taxes d'élimination des congélateurs et des frigos, des carcasses de voiture, des produits toxiques. Mais dans de tels cas, c'est la perception d'une taxe d'élimination, payable lors de l'achat de l'appareil ou du produit, qui doit être pratiquée. Pour les autres déchets ménagers, qui font l'objet de ramassages particuliers, la charge financière qui en résulte doit être couverte par des taxes de base, indépendantes du volume et du genre des déchets produits.

La récupération ou l'élimination des déchets de l'industrie et de l'artisanat est à

traiter à part. Ici, le report intégral des coûts sur les intéressés peut en effet avoir pour but d'inciter ces derniers à changer leurs procédés de fabrication de façon à produire moins de déchets.

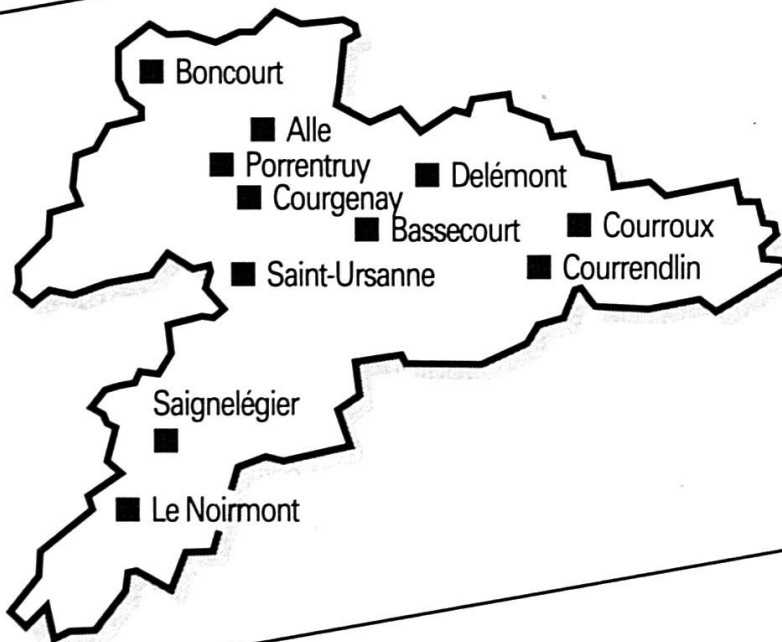
Il reste enfin ce que les gens doivent quand même mettre à la poubelle. C'est sur cette partie, non désirée, des déchets qu'on peut appliquer le principe du «pollueur-payeur», sous la forme de la «taxe-poubelle». Cette taxe, introduite sans problème majeur depuis plusieurs années en Suisse allemande, fait une entrée plus difficile en Suisse romande.

On pouvait avoir des craintes, en particulier sur le manque de conscience écologique des Romands et sur leur indisciplinisme chronique. Cependant, là où la taxe-poubelle a été introduite (par exemple dans l'arrondissement desservi par la décharge de CELTOR S.A. au Nord de Tavannes),

tout s'est passé le mieux du monde. Le tonnage des ordures ramassées et conduites en décharge a été réduit de plus de 40 %. Cela sans que l'on constate ni un retour aux éliminations sauvages dans la nature ni une multiplication des sacs non autorisés au bord des trottoirs. En revanche, on a constaté une croissance significative et parfois problématique des déchets ramassés séparément dans les «déchetteries» communales où sont entreposés les conteneurs destinés à la collecte sélective.

Le bilan est donc globalement satisfaisant. Beaucoup de personnes ont pris conscience de l'impasse où nous conduisait notre insouciance dans la production des déchets. Mais la bataille n'est pas encore gagnée. Trop de gens pensent encore que c'est d'abord aux autres qu'il appartient de faire les efforts nécessaires.

La BCJ vous accueille dans  
11 localités jurassiennes!



**BANQUE CANTONALE  
DU JURA**   **GARANTIE DE L'ÉTAT**

La banque qui vous écoute